



**ARRETE**

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en  
Master  
1ère année  
Mention Administration Economique Et Sociale  
Parcours Emploi Public (FI-FA)

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

**Master  
1ère année  
Mention Administration Economique Et Sociale  
Parcours Emploi Public (FI-FA)**

est composée comme suit :

- Francis QUEROL, Maître de Conférence                      Président
- Ludovic AZEMA, Maître de Conférences

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 08/03/2024

Pour le Président, et par délégation,  
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire  
Université Toulouse Capitole

  
Cosima BLUM

